



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 88766

Texte de la question

M. Michel Sainte-Marie attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la question de l'éducation à la consommation. Les jeunes sont de plus en plus prescripteurs des dépenses courantes des ménages ; certains experts avancent que 43 % de la consommation des familles sont sous l'influence des moins de 18 ans. Les établissements financiers sont donc attentifs à cette catégorie de la population, d'autant que les jeunes deviennent eux-mêmes acheteurs de plus en plus tôt. En effet, l'argent de poche est banalisé et les sommes allouées par les parents vont croissant avec l'âge. Les établissements financiers ont donc créé des produits spécialement à leur intention, sous forme de comptes ou de cartes de crédit spécifiques. Une dizaine de millions de 12-25 ans auraient un ou plusieurs comptes en banque. C'est pourquoi il est important que l'éducation à la consommation entre dans l'école. Par une circulaire de 1990, le ministère de l'éducation nationale a recommandé que l'éducation à la consommation figure dans les programmes scolaires. Pourtant, en 2004, le constat a été fait par l'INC du faible traitement de ce sujet dans les manuels scolaires. L'institut, qui a enquêté sur ce thème, regrette que les notions inculquées aux scolaires sur le budget familial soient trop générales et éloignées des vraies habitudes de consommation relevées chez les jeunes. L'agressivité et l'habileté de certaines techniques publicitaires et *marketing* ne seraient pas assez soulignées. Aussi, il lui demande sur cette question précise quelles actions le Gouvernement entend mener.

Texte de la réponse

L'éducation du consommateur est une composante du socle commun de connaissances et de compétences instauré par le décret n° 2006-830 du 11 juillet 2006. La connaissance de l'environnement économique et celles de quelques notions de gestion (établir un budget, contracter un emprunt, etc.) sont inscrites dans les compétences sociales et civiques et la compétence - autonomie et initiative - du socle. Ces compétences sont prises en charge par toutes les disciplines et elles peuvent se développer dans le cadre de l'enseignement des mathématiques ou de la géographie. Cette initiation à la culture financière est prolongée au lycée général et technologique, dans le cadre des enseignements d'exploration de la classe de seconde. Les élèves doivent choisir l'un des deux enseignements suivants : sciences économiques et sociales (SES) ou principes fondamentaux de l'économie et de la gestion (PFEG) (BOEN spécial n° 4 du 29 avril 2010). C'est l'occasion de donner à tous les jeunes les clés, les notions fondamentales pour comprendre et agir dans un environnement économique de plus en plus complexe. Les deux programmes sont élaborés à partir de questions fondamentales qui doivent interpeller les élèves. Ainsi, dans le programmes de seconde de SES, on s'interroge sur : Comment les revenus et les prix influencent-ils les choix des consommateurs ? La consommation : un marqueur social ? Comment se forment les prix sur un marché ? Tandis que celui de PFEG pose des questions comme : Quelles sont les relations entre les acteurs économiques ? À quoi sert une banque ? Comment les acteurs économiques prennent-ils en compte les nouveaux comportements du consommateur ? De même, l'enseignement de prévention, santé, environnement dispensé dans la voie professionnelle intègre explicitement dans ses programmes une éducation à la consommation. Il s'agit de favoriser chez des jeunes en cours de formation qualifiante, proches de leur entrée dans la vie active, non seulement l'acquisition de connaissances

mais aussi celle de méthodes pour gérer un budget, effectuer des choix pertinents en matière d'achats et d'utilisation des services, identifier le principe du crédit ou bien encore approcher les problèmes liés au surendettement (BOEN spécial n° 2 du 19 février 2009). Le 25 novembre 2010, le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative a décerné, pour la première année, le prix lycéen « Lire l'économie », en partenariat avec l'association « Lire la société ». L'ambition de ce prix est de participer à une plus large diffusion de la culture économique, pour une meilleure compréhension du monde d'aujourd'hui pour les élèves de première et terminale des séries ES et STG. Il s'inscrit dans le cadre de la Journée du livre d'économie, soutenue par le ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi. Afin de contribuer à la promotion d'une éducation financière de base à l'école élémentaire, au collège et au lycée, un partenariat avec l'Institut pour l'éducation financière du public (IEFP) a également été mis en place. La convention-cadre signée entre le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et cet Institut, vise à aider les enseignants à traiter ce sujet dans le cadre des enseignements dispensés aux élèves. À cette fin, L'IEFP met à la disposition des professeurs des ressources pédagogiques créées avec des enseignants en exercice et élaborées en conformité avec les programmes d'enseignement.

Données clés

Auteur : [M. Michel Sainte-Marie](#)

Circonscription : Gironde (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88766

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 septembre 2010, page 10161

Réponse publiée le : 21 juin 2011, page 6614